

Le paysage de la Gâtine est en voie d'être labellisé Parc Naturel Régional. La concertation publique débute ce lundi 20 avril pour un mois...

ICI Poitou

Diffusé le lundi 20 avril 2026 à 7h47
Publié le lundi 20 avril 2026 à 7h47

Partager Ajouter ICI en favori sur Google

**C'est un projet entamé il y a 10 ans maintenant et qui entre ce lundi 20 avril dans une nouvelle phase dans les Deux-Sèvres. Une enquête publique débute dans 84 communes en vue de créer un Parc Naturel Régional. On fait le point avec Camille Bévillon, chargée de mission au Pays de Gâtine.**

Il vise notamment à préserver le bocage, éco-complexe fragile, tout en anticipant les effets du changement climatique sur le territoire, un projet de parc naturel régional est en cours de création dans le territoire de la Gâtine, dans les Deux-Sèvres, impliquant 84 communes. On entre ce lundi dans la phase de concertation citoyenne. Tout le monde a un mois pour participer et donner son avis.

**ICI Poitou : Un parc naturel régional, à quoi ça doit servir ?**

**Camille Bévillon :** *Un PNR, comme on l'appelle, c'est un projet de préservation et de développement durable d'un territoire qui est rural et dont le patrimoine est remarquable et reconnu. C'est créé par l'État, même si c'est une compétence régionale, et ça se concrétise dans une charte qui est valable 15 ans . Ce texte agit comme un contrat entre les collectivités signataires et l'État. Et donc, tous s'engagent à mettre en œuvre des actions et des objectifs identifiés dans cette charte.*

**ICI Poitou : Quelles sont les collectivités signataires et pourquoi est-ce important de créer un parc naturel régional ici en Gâtine ?**

**Camille Bévillon :** *Il y a 84 collectivités signataires concernées par le périmètre d'études autour de Parthenay-en-Gâtine. Cela va jusque dans l'Airvaudais-Val-du-Thouet, au nord, et jusqu'à Coulon-sur-l'Autize, dans le sud. Il y a également la région et le département qui sont signataires des PNR. Pour la Gâtine, le projet, il s'est bâti sur la préservation du bocage, qui est un patrimoine indissociable de l'élevage, de cette activité agricole historique, mais c'est un patrimoine qui est fragile, et donc le PNR permet de se mobiliser entre élus, entre partenaires, et de préparer collectivement l'avenir pour pouvoir répondre aux enjeux qui ont été identifiés dans cette charte.*

**ICI Poitou : Le bocage, ce sont des pâturages entourés de haies, est-ce que vous pouvez nous donner un petit peu des précisions sur cette notion de bocage ?**

**Camille Bévillon :** *C'est ce qu'on appelle un éco-complexe parce que ce n'est pas uniquement ce réseau de haies, ce sont aussi les prairies, les marques qu'on peut y trouver et les éléments patrimoniaux comme les barrières de Gâtine et tous ces éléments construits par l'homme au fur et à mesure où l'élevage s'est installé sur le territoire.*

**ICI Poitou : Cet éco-complexe c'est difficile de le préserver? Il est menacé de disparition ?**

**Camille Bévillon :** *Pour l'instant, ça n'a pas disparu en Gâtine, c'est encore bien présent, et on vous invite à venir le visiter si vous connaissez peu ce territoire. Mais il y a en effet différents défis qui peuvent menacer ce paysage, notamment les effets du changement climatique. Cette adaptation du territoire au changement climatique, fait partie des éléments qui sont identifiés et pris en compte dans ce projet de charte. Et parmi les cinq missions des PNR, on retrouve l'innovation et l'expérimentation, et donc la Charte va identifier des initiatives qui sont comme des réponses locales à des défis beaucoup plus globaux qui peuvent nous dépasser en effet.*

**ICI Poitou : Le bocage a une dimension agricole, qu'est-ce que ça changerait pour les agriculteurs de Gâtine de faire partie d'une structure comme un PNR ?**

**Camille Bévillon :** *Déjà quand on parle PNR, donc parc naturel régional, il peut y avoir une crainte des agriculteurs. Mais le mode de fonctionnement des PNR c'est "convaincre" plutôt que "contraindre", il n'y a pas d'interdiction ou de création de règles qui sont liées à la création d'un PNR. C'est vraiment l'idée d'avoir un outil au service de l'intérêt général et du coup de pouvoir soutenir les initiatives qui répondent à la Charte et qui permettent d'avancer sur l'atteinte des objectifs identifiés. La Charte travaille sur la question du patrimoine naturel, patrimoine paysager, mais aussi justement sur la valorisation des produits locaux, avec l'idée d'améliorer la plus-value donnée aux agriculteurs du territoire. Elle s'intéresse aussi à la jeunesse, à la culture, aux énergies renouvelables, c'est vraiment une vision 360 du territoire.*

**ICI Poitou : On entre dans une phase d'enquête publique pour un mois précisément, comment ça se passe cette consultation ?**

**Camille Bévillon :** *C'est un moment important pour les habitants dans cette procédure qui est assez longue et donc l'enquête publique est ouverte à tous les habitants. Chacun peut déposer ses observations, peut poser ses questions et tout sera pris en compte par le commissaire enquêteur, soit via des dépôts en ligne, soit des courriers, soit lors des 14 permanences qui sont réparties sur le territoire d'études, donc les 84 communes, ça va de Thénezay, Saint-Loup, Ménigoute, L'Absie, il y en a vraiment un petit peu partout, et chaque observation sera prise en compte. Le commissaire enquêteur à la fin va formuler un avis à l'issue de l'enquête publique qui viendra du coup participer à l'évolution du projet de charte jusqu'à sa phase finale.*

**ICI Poitou : Cela peut être décisif, c'est un moment vraiment charnière pour l'avenir du parc et sur les missions qu'il va porter ?**

**Camille Révillon :** *En effet, le parc se construit vraiment en deux temps, d'abord une grande phase de co-écriture avec les élus et les acteurs, puis une phase d'avis qui vont venir faire évoluer le projet. L'enquête publique se situe vraiment au milieu de cette phase d'avis, donc il reste encore quelques étapes avant la fin de la procédure prévue fin 2027, mais voilà, à chaque fois, tous les retours seront étudiés pour éventuellement modifier la Charte. Après c'est un décret du Premier ministre qui va créer ce PNR, c'est une reconnaissance nationale et donc ça on l'espère le plus rapidement possible après la fin de la procédure.*

**Parthenay**

**ICI Poitou**

**Vous avez apprécié cet article ? Partagez-le**

Partager

Interviews | Parcs naturels | Agriculture | Élevage | Protection de l'environnement

VOTRE AVIS - En vue de l'élection présidentielle de 2027, ICI lance un grand cycle de consultations et propose tous les mois un questionnaire thématique afin de connaître les attentes des citoyens pour le ou la futur(e) président(e) de la République.